

**Compte-rendu du Conseil Municipal
du jeudi 25 juillet 2024 à 20h30**

Jean Paul JUSSELME (Président de séance)		Jean-Marc FOURNIER	
Bruno MUZEL		Térésa XAVIER MARTINS	
Gisèle VERNE		Marie-Servane BILLAY (Absente excusée)	
Alain ROCHARD		Claude DUBESSY	
Pascal CRIONAY		Eglantine GIRAUD	
Florence LABOUTIERE (Secrétaire de séance)			
Présents : 10	Absents : 1	Représentés : 0	Quorum : atteint
Date de convocation : 18 juillet 2024			

Ordre du jour :

- Délibération concernant :
 - Demande de subvention auprès du Département de la Loire pour les travaux de rénovation de la toiture et du chauffage de la salle d'animation rurale
- Discussions et décisions concernant :
 - Informations sur l'opération Bunti Bimby : nomination d'un référent communal
 - Avant-projet du chemin piétonnier, aménagement terrain du Calvaire
 - Clôture du terrain de boules « côté ancien lavoir »
 - Terrain de jeux pour les enfants
 - Point sur les logements vacants
 - Compte-rendu de la commission bâtiments
- Informations diverses :
 - Point sur les divers dossiers en cours
 - Participation aux commissions CoPLER
- Questions diverses

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024

- **Demande de subvention auprès du Département de la Loire pour les travaux de rénovation de la toiture et du chauffage de la salle d'animation rurale**

M. le Maire rappelle les opérations d'investissement approuvées lors du budget communal 2024 relatives au changement du système de chauffage / climatisation de la salle d'animation rurale et à la réfection de l'étanchéité de sa toiture.

Le bureau d'études HELAIR a estimé le coût du remplacement du système de chauffage et climatisation à 58 000 € H.T.

L'entreprise CIMALTO a estimé le coût de réfection de l'étanchéité de la toiture à 37 707,97 € H.T.

M. le Maire propose de demander une aide financière de ledit projet auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe territorialisée 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTE** la demande de subvention au titre de l'enveloppe territoriale 2025 auprès du Département de la Loire pour une dépenses prévisionnelle de 95 707,97 € H.T. ;
 - ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations d'investissement.
- **Discussions et décisions d'orientations concernant :**

- ✓ **Informations sur l'opération Bunti-Bimby : nomination d'un référent communal**

M. le Maire présente l'opération d'urbanisme Bunti Bimby qui va s'étaler sur 3 années. Elle a pour objectif d'aider les propriétaires et futurs propriétaires de biens situés dans nos bourgs à réaliser leurs projets de réhabilitation et de reconfiguration de biens immobiliers existants (BUNTI) et de création de logements neufs (BIMBY). L'ambition de cette opération est de produire une nouvelle offre de logements sur mesure, bien situés, sans étalement urbain et désirables ainsi que de valoriser le patrimoine bâti des cœurs de ville et améliorer le confort et le cadre de vie de chacun. L'animation de ce dispositif innovant a été confié à « Villes Vivantes », une société d'urbanisme spécialisée dans densification douce des villes et villages de France. Les honoraires pris en charge par la communauté de communes s'élèvent à 70 000 € pour 3 ans.

Pour faciliter tout échange, il est nécessaire de nommer un référent communal. En l'absence temporaire de volontaire, M. le Maire sera contraint de suivre ce dossier.

- ✓ **Avant-projet du chemin piétonnier, aménagement terrain du Calvaire**

M. le Maire présente la situation du terrain situé « au Calvaire », où sont situés 6 croix, la septième étant sur la chapelle. L'ensemble rappelle la dévotion de ce lieu historique à Notre Dame des 7 douleurs connue sous le nom de notre Dame de Pitié, en amont du parking du cimetière. Il rappelle le projet de cession à M. Antoine Bruel de la partie basse du terrain situé vers le hangar agricole.

Pour engager l'étude d'aménagement du chemin piétonnier, il est important de s'interroger sur le projet dans sa globalité :

- Conservation des 6 croix de Notre Dame de Pitié ?
- Maintien ou non des arbres type Douglas situés entre le terrain et le parking du cimetière ?
- Création de places de parking sur la partie basse et en parallèle du chemin piétonnier ?

Après échanges de vues, les membres du conseil municipal décident :

- de garder les 6 croix sur ce terrain en reconfigurant leur position ;
- au vu de leur état général, de couper les Douglas et de replanter des arbres feuillus ;
- de faire une étude de faisabilité du chemin piétonnier pour desservir le lotissement de la Bûche. Pour ce faire, une réunion de la commission voirie, élargie à tous les membres du conseil municipal, est fixée au samedi 31 août à 9h en mairie.

✓ Clôture du terrain de boules « côté ancien lavoir »

M. le Maire rapporte une demande de l'association La Boule Joyeuse : une multitude de chats envahissent le terrain de boules et profitent du sable pour faire leurs besoins. Un nettoyage hebdomadaire est devenu nécessaire.

Il propose l'installation d'une clôture métallique amovible en lieu et place de la barrière en bois vers l'entrée du local des boules. Un devis a été établi pour un montant de 3 026,40 € TTC comprenant la pose d'une clôture d'une hauteur de 2m10 avec 3 châssis semi fixes et une porte à fermeture autonome.

Les membres de l'assemblée s'interrogent sur l'efficacité de cette clôture face à l'invasion des chats sur le terrain. Ils proposent de tester, pendant quelques mois, la pulvérisation de répulsif à chats à l'entrée du terrain.

✓ Terrain de jeux pour les enfants

M. le Maire rappelle que les jeux d'enfants installés actuellement près du terrain de tennis sont en très mauvais état. Il propose de prévoir l'acquisition de nouvelles structures en opération d'investissement au budget 2025, pouvant être éligible à l'enveloppe solidarité 2025 du Département.

De ce fait, il évoque un nouvel emplacement situé vers les parkings de la salle d'animation, à proximité du terrain de boules. Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le lieu sera étudié plus en détails lors de la réunion du 31 août prochain.

✓ Point sur les logements vacants

M. le Maire présente un état des lieux des logements vacants, c'est-à-dire non occupés depuis plus de 2 ans par leur propriétaire ou un locataire. Cette étude réalisée par le bureau d'études Epures, en collaboration avec les services de la CoPLER, comptabilise 18 logements vacants en centre-bourgs, dont 7 dans les anciens économats situés « 53 Route de St Just ».

En campagne, hors centre-bourg, M. le Maire recense 6 habitations non occupées.

✓ Compte-rendu de la commission bâtiments

Bruno Muzel fait un retour de la réunion de commission du 23 juillet dernier, dont le sujet principal était le projet de rénovation de la salle des associations. Pour rappel, cette salle est utilisée régulièrement par les associations, et est particulièrement appréciée pour les petites rencontres familiales.

Les propositions du projet sont les suivantes :

- Conserver le maximum d'installations (chauffage par aérothermie de dernière génération, murs, ouvertures, toilettes...)
- Supprimer la scène
- Aménager un coin cuisine en fond de salle
- Création de placards pour les associations

Bruno Muzel présente une première esquisse sur plan et propose de contacter les présidents de toutes les associations pour leur soumettre le projet. Les membres de l'assemblée sont favorables.

M. le Maire informe que, pour la première année, la salle des associations est soumise à la taxe d'habitation 2023. Un recours est en cours auprès de la DGFIP. Un courrier d'information a été transmis à M. le Député Antoine Vermorel-Marquès et M. le Sénateur Jean-Claude Tissot qui a d'ores et déjà saisi le Gouvernement par le biais d'une question écrite, publiée au Journal Officiel ce 25 juillet.

- **Informations diverses :**

- ✓ Point sur les divers dossiers en cours

M. le Maire et Bruno Muzel évoquent les différents travaux en cours :

Des demandes de devis complémentaires sont en cours pour :

- le changement des menuiseries du sous-sol de la salle d'animation. Pour rappel, ces travaux bénéficient de l'enveloppe solidarité 2022 du Département.
- la réhabilitation du mur situé à côté de l'église « Chemin Guerpillon »

Le changement de chaudière fioul dans le bâtiment de l'ancienne poste est à prévoir dans le courant de l'hivers 2024-2025.

M. le Maire informe que, malgré les travaux, des choucas arrivent encore à s'introduire dans le clocher de l'église par le bas de pente, les travaux prévus dès septembre mettrons fin à ces dernières incursions. L'Artisanale du bois à programmer de changer, en automne, des petits châssis en incluant du verre feuilleté sur les ouvertures défectueuses situées dans la partie du clocher.

- ✓ Participation aux commissions CoPLER

Gisèle Verne fait un retour de la réunion relative au CTG – vie associative. Un questionnaire a été transmis à toutes les associations du territoire de la CoPLER pour connaître leur fonctionnement et définir leurs besoins.

64 questionnaires ont été retourné, sur 250 associations inscrites sur le territoire.

Retour de la réunion mutualisation du 18 juin dernier : il a été décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, la CoPLER proposera le service d'externalisation des fiches de paies pour les communes qui le souhaitent. L'instruction des Permis de Construire et des Demandes Préalables de travaux est de nouveau en hausse pour cette année 2024. Le marché des copieurs est à renouveler en 2025. Le temps de la secrétaire mutualisée sera réduit à 10 demies-journées à compter du 1^{er} janvier 2025, au lieu de 14 actuellement.

A compter du 1^{er} janvier 2025, il sera obligatoire d'installer soit des poubelles urbaines 3 flux (OM/verre/emballages & papier), soit des points-tri en maillage suffisant. Cet investissement est subventionné par l'éco-organisme CITEO portage par les EPCI priorisé. La candidature

doit être déposée avant octobre 2024.

Ainsi, après échange de vues, les membres du conseil municipal décident de demander l'acquisition de 3 équipements (place de l'église, terrain de tennis, terrain de boules).

- **Questions diverses**

M. le Maire informe d'une réunion qui a eu lieu le vendredi 19 juillet dernier avec Cécile Poyet (Co directrice des MJC de la Loire), Clémence Dechavanne (animatrice jeunesse ASAJ/CoPLER), Marie Rochard, l'actuelle présidente de la MJC, et 6 jeunes casamontois. La motivation de ces derniers est encourageante pour l'avenir de l'association.

Gisèle Verne propose de fixer la date du mardi 3 septembre à 20h pour que les commissions « affaires scolaires » et « bâtiments » évoquent l'aménagement de la cour de l'école.

M. le Maire informe que, dans le cadre du plan « France ruralités », la commune de Chirassimont est classée en zone « France Ruralités Revitalisation (FRR) », à compter du 1^{er} juillet 2024. Ce dispositif permet d'aider les collectivités et les acteurs économiques en terme d'attractivité économique, d'emploi et de développement.

Date du prochain conseil municipal :

- Vendredi 4 octobre à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15

La secrétaire de séance
Florence LABOUTIERE

Le Maire
Jean-Paul JUSSELME